



Colmar-Berg, le 1^{er} mars 2023

*Administration communale de
Colmar-Berg*

AVIS AU PUBLIC

En application de la loi modifiée du 10.06.1999 relative aux établissements classés, le collège échevinal de la commune de Colmar-Berg informe le public que la S.A. Proximus Luxembourg (No 3/22/0612) a sollicité auprès du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable une autorisation relative à l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Colmar-Berg, au lieu-dit « Zone industrielle », section D de Colmar, numéro cadastral 296/2182.

Le présent avis est affiché à la maison communale du 2 mars 2023 au 16 mars 2023 inclusivement.

Colmar-Berg, le 1^{er} mars 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le bourgmestre, le secrétaire,